

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE –THIONVILLE**

Compte-rendu succinct de la séance du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2018 - 18 heures 30
Salle du Val Marie à Thionville

La séance est ouverte à 18 h 50.

Après avoir entendu quelques communications de M. le Président,

- **PREND ACTE** des décisions du Bureau Communautaire et du Président
- **ADOPTE** le procès-verbal du Conseil Communautaire du 12 avril 2018
- **APPROUVE** la création du Pôle Métropolitain Frontalier du Nord Lorrain entre les Communautés d'Agglomération Portes de France-Thionville, du Val de Fensch, de Longwy et les Communautés de Communes de Cattenom et Environs, de l'Arc Mosellan, du Pays Haut Val d'Alzette, de Terre Lorraine du Longuyonnais et de Cœur du Pays Haut et **VALIDE** les statuts correspondants
- **APPROUVE** la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Thionville à signer avec les différents partenaires
- **APPROUVE** les Comptes Rendus Annuels à la Collectivité (CRAC) 2017 des ZAC de la Base de Loisirs Nautiques à Basse-Ham et Metzange-Buchel à Thionville, concédées à la SEBL et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** les avenants en résultant
- **APPROUVE** la prorogation de la concession de la ZAC de Metzange-Buchel à Thionville au 31 décembre 2025
- S'agissant de la ZAC Espace Meilbourg :
 - **AGRÉE** la candidature de la S.A.S PASTEUR IMMOBILIER en vue de la cession de deux terrains d'une superficie d'environ 22 860 m² et 6 986 m² et **FIXE** le prix de cession à 3 280 000 € HT pour un projet de clinique hospitalière
 - **AGRÉE** la candidature des enseignes BIO ET SENS et FIVE SOCCER PARK pour leur implantation sur l'îlot central
 - **DECIDE** l'octroi de la garantie à hauteur de 80% de l'emprunt, soit 2 400 000 €, que SODEVAM se propose de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne
- S'agissant de la ZAC Metzange-Buchel, **AGRÉE** les cessions de terrains aux sociétés ci-après et **FIXE** le prix à 30 € HT le m² :
 - PAUL KROELY ANIMATION pour une surface de 9 964 m²
 - FORMAT pour une surface de 10 599 m²
- S'agissant du pôle numérique THI'PI, **APPROUVE** la signature :
 - d'un Bail Commercial en l'Etat Futur d'Achèvement (BEFA) avec la société DEMATHIEU et BARD IMMOBILIER pour la location de bureaux à aménager destinés à accueillir le pôle numérique

- d'une convention financière de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle qui apportera un concours financier de 300 000 €
 - d'une convention de partenariat avec le cabinet LEREBouLET et Associés qui apportera un soutien à hauteur de 3 500 €
- S'agissant du développement économique, **DECIDE**, au titre de 2018, l'octroi d'une subvention de :
- 25 000 € à l'association Entreprendre en Lorraine Nord pour l'organisation du Salon à l'envers 2018
 - 44 710 € à l'Association ALEXIS pour le soutien aux créateurs d'entreprises et 3 000 € pour l'organisation du Concours Trajectoires
- S'agissant du secteur Couronné-Artisans à Thionville :
- **APPROUVE** la création d'une ZAC sur ce secteur, dans le prolongement de la ZAC Espace Cormontaigne
 - **DECLARE** cette ZAC d'intérêt communautaire
 - **APPROUVE** le périmètre proposé
 - **AUTORISE** M. le Président à engager les procédures et mesures de concertation correspondantes
 - **DECIDE** le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage
- En matière d'habitat social, **ACCORDE** sa garantie d'emprunt à hauteur de :
- 25 % pour le remboursement d'un Prêt souscrit par la Société BATIGERE auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer la construction de 30 logements, Rue des Prés de Brouck à Thionville
 - 100 % pour le remboursement d'un Prêt souscrit par l'OPH Portes de France-Thionville auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 39 logements, Rue Saint Hubert à Thionville
- S'agissant de la construction de la piscine de Basse-Ham, **APPROUVE** le recours au contrat global de performance et **DECIDE** de recourir à un assistant à maître d'ouvrage
- **APPROUVE** les comptes et rapport annuel 2017 de la SPL Moselle Nord Plaisance
- S'agissant de la Petite Enfance :
- **DECIDE** de modifier, à compter du 1er janvier 2019, les statuts de la Communauté d'Agglomération permettant l'extension de la compétence Petite Enfance et **AUTORISE** Monsieur le Président à **ENGAGER** la procédure correspondante
 - **DECIDE** le renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF pour la période 2018-2021
 - **PREND ACTE** des rapports annuels 2017 de l'Association « La Croix Rouge Française », délégataire pour la gestion des équipements d'accueil de la petite enfance de Yutz, Fontoy, Thionville et Manom
- **APPROUVE** la signature de conventions financières de partenariat avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du Nord Mosellan souhaitant s'associer à l'étude de faisabilité d'un abattoir
- **DECIDE** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au Syndicat Mixte des Bassins Versants Nord Mosellan-Rive Droite, en cours de création, **APPROUVE** les statuts et **PROCEDE** à l'élection des quatre délégués titulaires et des deux délégués suppléants suivants :

- 4 titulaires :
 - Patrick BECKER (Kuntzig)
 - Bernard VEINNANT (Basse-Ham)
 - Dominique LE PEMP (Illange)
 - Patricia RENAUX (Thionville)
- 2 suppléants :
 - Jean KLOP (Manom)
 - Jean-Marie MIZZON (Basse-Ham)
- S'agissant de l'assainissement :
 - **APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien du Site Environnemental de Traitement des Eaux Usées conclue avec VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux
 - **PREND ACTE** des rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité du service public et de la société VEOLIA, délégataire pour le site environnemental de traitement des eaux usées
- Concernant les Finances :
 - **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget principal, du budget assainissement et du budget déchets
 - **APPROUVE** la dérogation au dispositif de droit commun fixant la répartition de la contribution de l'ensemble intercommunal au Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) en **FIXANT** les parts communales à 202 811 € et intercommunale à 1 238 491 €, **DECIDE** du versement de fonds de concours à hauteur de 152 661 € aux communes de Angevillers, Fontoy, Kuntzig, Lommerange, Rochonvillers, Tressange et Yutz
 - **DECIDE** l'admission en non-valeur de recettes irrécouvrables pour le budget annexe « Assainissement », pour un montant total de 22 354,40 €
- S'agissant de la Commande Publique, **APPROUVE** la constitution de différents groupements de commande avec les Communes membres
- **PREND ACTE** des rapports annuels 2017 de la société SG2A L'HACIENDA, délégataire pour la gestion des Aires d'accueil des Gens du voyage « La Verdine » à Thionville et « Pache Mendes » à Yutz
- **APPROUVE** le règlement de collecte des déchets
- Dans le cadre de l'implantation de la déchetterie à Yutz, **APPROUVE** l'acquisition auprès d'un particulier d'une parcelle de 567 m² à Yutz
- **APPROUVE** le contrat de louage de l'immeuble « Bâtiment Vauban » à Yutz dans le cadre de l'utilisation des locaux de la Communauté d'Agglomération
- **PREND ACTE** du rapport annuel de la Commission consultative des services publics locaux pour l'année 2017.

La séance est levée à 21h.